

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**



Compte rendu affiché le **18 DEC. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020\_119

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE  
LOGEMENT SOCIAL PAR  
BATIGERE RHONE-ALPES -  
103 CHEMIN DE VASSIEUX  
- PARTICIPATION  
FINANCIÈRE DE LA VILLE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY  
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .... **18 DEC. 2020**

Identifiant de l'Acte :

**069-21690340-20201215-D2020-119-DE**

Rapport de : Côme TOLLET

BATIGERE RHONE-ALPES est une Entreprise Sociale pour l'Habitat du réseau BATIGERE, dont les activités principales sont situées dans l'agglomération lyonnaise. Son patrimoine locatif sur le secteur Rhône Alpes est constitué de près de 4 000 logements.

A Caluire et Cuire, BATIGERE RHONE-ALPES dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 68 logements notamment à Saint-Clair et route de Strasbourg.

Le bailleur s'est porté acquéreur, par Vente en l'État Futur d'Achèvement, de 8 logements dans un immeuble construit par la Société Lyonnaise de Construction au 103 chemin de Vassieux. La répartition prévue est de 5 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i..

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 17 530 €, soit 11 287 € au titre des P.L.U.S. et 6 243 € pour les P.L.A.i..

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m<sup>2</sup> de surface utile totale.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la commune à l'opération de logement social réalisée par BATIGERE RHONE-ALPES au 103 chemin de Vassieux (5 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,
- DE DIRE que la dépense de 17 530 € sera imputée sur le compte fonction 72 – nature 204182 – AP06.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2020

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE  
Philippe COCHET



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.